

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 21 janvier 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

INSTRUCTION N° 1665/ARM/SEO/DSEO

relative à l'organisation du centre d'expertise technique du service de l'énergie opérationnelle.

Du 11 janvier 2022

INSTRUCTION N° 1665/ARM/SEO/DSEO relative à l'organisation du centre d'expertise technique du service de l'énergie opérationnelle.

Du 11 janvier 2022

NOR ARME 2103106J

Référence(s) :

- > Décret N° 2012-422 du 29 mars 2012 relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense (JO n° 77 du 30 mars 2012, texte n° 16).
- > Arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense (JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31).
- > Arrêté du 28 avril 2011 fixant les modalités d'exercice des polices administratives des installations, ouvrages, travaux ou activités et des installations classées pour la protection de l'environnement au sein des organismes relevant du ministère de la défense (JO n° 105 du 6 mai 2011, texte n° 12).
- > Arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques (n.i. BO ; JO n° 71 du 25 mars 2014, texte n° 12).
- > Arrêté du 30 décembre 2020 portant organisation du service de l'énergie opérationnelle (n.i. BO ; JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 53).

➤ [Arrêté du 28 septembre 2021 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major des armées.](#)

➤ [Instruction N° 1976/DEF/DCSEA/CO du 26 mars 2007 relative au contrôle technique des oléoducs intéressant ou relevant de la défense nationale.](#)

> Directive N° 2617/DELPIA/SDE/B.MAT/GLBP du 17 juillet 2020 relative à la désignation des acteurs de la gestion logistique de biens au sein du service des essences de armées (SEA) (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Instruction N° 3543/DEF/DCSEA/CAB du 09 octobre 2015 fixant l'organisation et les attributions du centre d'expertise pétrolière interarmées.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [500.1.1](#).

Référence de publication :

SOMMAIRE

1. Missions.
 - 1.1. Périmètre des missions.
 - 1.2. Attributions dans le domaine des produits pétroliers, des matériaux et des matériels connexes.
 - 1.3. Attributions dans le domaine des transports de matières dangereuses
 - 1.4. Attributions dans le domaine des canalisations de transport de produits pétroliers.
2. ORGANISATION GÉNÉRALE.
 - 2.1. Le commandement.
 - 2.2. Bureau « assurance qualité-métrologie ».
 - 2.3. Bureau « soutien administratif ».
 - 2.4. Bureau « développement ».
 - 2.5. Bureau « équipement ».
 - 2.6. Bureau « essais des matériels pétroliers »
 - 2.7. Bureau « énergie mobilité mécanique ».
 - 2.8. Bureau « essais physico-chimiques ».
 - 2.9. Bureau « transport matières dangereuses »
 - 2.10. Mission de contrôle technique des oléoducs.
3. ABROGATION - PUBLICATION.

Annexe ORGANIGRAMME DU CENTRE D'EXPERTISE TECHNIQUE DU SERVICE DE L'ÉNERGIE OPÉRATIONNELLE.

1. MISSIONS.

1.1. Périmètre des missions.

Relevant directement de la Direction du service de l'énergie opérationnelle (DSEO), le centre d'expertise technique du service de l'énergie opérationnelle (CETSEO) est un organisme d'exécution du service de l'énergie opérationnelle (SEO), expert dans les domaines suivants :

- les produits pétroliers :
 - carburants (carburateurs, gazoles et essences) ;
 - huiles lubrifiantes et fluides hydrauliques ;
 - graisses lubrifiantes ;
 - solvants, lave glace, etc... ;
- les matériaux et matériels connexes :

- supports textiles revêtus (tissus de réservoirs souples et de cuvettes de rétention, etc.);
- revêtements internes de capacités de stockage de produits pétroliers ;
- élastomères constitutifs des joints et des flexibles en contact avec les hydrocarbures ;
- systèmes d'épuration des carburants (corps de filtre et éléments filtrants) ;
- le stockage, la restitution et la gestion de l'énergie électrique pour les plateformes militaires ;
- le transport des matières dangereuses ;
- les canalisations de transport de produits pétroliers.

En fonction des décisions de la direction du SEO, le CETSEO développe des expertises particulières sur les énergies alternatives nécessaires pour répondre aux enjeux énergétiques liés à la transition énergétique, à la résilience et à l'efficacité énergétique des armées.

Il exerce ses missions au profit du SEO, des différents organismes du ministère des armées et des clients éligibles selon les dispositions du Code de la défense.

Le CETSEO contribue au système de management de la qualité (SMQ) du SEO, en ayant la responsabilité du processus R4 « assurer l'expertise technique de l'énergie opérationnelle », encadré par ailleurs par des notes d'organisations dédiées.

1.2. Attributions dans le domaine des produits pétroliers, des matériaux et des matériels connexes.

Le CETSEO exerce ses compétences dans le domaine de la maîtrise de la qualité des produits tout au long de leur vie (définition, achat, stockage, distribution, utilisation). Ce domaine couvre également des activités relatives aux matériaux et matériels connexes dans la mesure où les performances de ces derniers concourent directement à la maîtrise de la qualité des produits. Ses compétences s'exercent notamment au travers de :

- la rédaction des spécifications des produits, matériaux et matériels connexes ;
- l'homologation des produits, matériaux et matériels connexes ;
- le contrôle de la qualité des produits, matériaux et matériels connexes ;
- le suivi des produits en service sur les équipements ;
- la surveillance des installations concourant à l'exploitation des produits ;
- l'étude et le développement ;
- la veille technologique et la normalisation ;
- la formation du personnel.

L'ensemble de ces activités complémentaires et interdépendantes donne au CETSEO la capacité de fournir du conseil et du soutien technique aux Forces.

1.2.1. Rédaction des spécifications des produits, matériaux et matériels connexes.

Le CETSEO est responsable de la transcription sous forme de spécifications de l'expression de besoin en produits des équipements des armées. Outre les caractéristiques techniques, ces spécifications mentionnent l'usage des produits et en fournissent les éléments particuliers d'étiquetage.

Le CETSEO participe, par ailleurs, à l'élaboration des spécifications relatives aux matériaux en contact avec des produits pétroliers et aux matériels connexes.

1.2.2. Homologation des produits, matériaux et matériels connexes.

Le CETSEO effectue les essais de sélection technique des produits distribués par le SEO, ainsi que de certains matériels. Ces essais conduisent, le cas échéant, à une décision d'homologation déléguée par le directeur du SEO au commandant du CETSEO.

1.2.3. Contrôle de la qualité des produits, matériaux et matériels connexes.

Dans ce domaine, le CETSEO :

- effectue les essais permettant de prononcer la recette des produits et de certains matériels approvisionnés par le SEO ;
- effectue les essais périodiques des produits en cours de stockage (voire après livraison dans certains cas particuliers) ;
- effectue des analyses particulières à la demande de la DSEO ;
- prête son concours à la résolution des problèmes liés à la qualité des produits pétroliers et effectue les analyses nécessaires ;
- effectue des contrôles au profit des armées et de la Direction générale de l'armement (DGA), des armées étrangères, notamment dans le cadre des accords de l'OTAN, d'administrations civiles et d'industriels français ou étrangers.

1.2.4. Suivi des produits en service.

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle (MCO) des armées, le CETSEO est chargé de la réalisation du suivi des produits en service sur :

- les bâtiments de la Marine nationale ;
- certains systèmes d'armes ;
- des véhicules terrestres, dont les véhicules pétroliers du SEO.

1.2.5. Surveillance des installations.

Le CETSEO participe à la surveillance :

- des installations de filtration des carburants aéronautiques au profit des armées, mais également de certaines entités relevant d'autres ministères ;
- des séparateurs d'hydrocarbures chargés de protéger l'environnement des rejets d'hydrocarbures.

1.2.6. Étude et développement.

Dans ce domaine, le CETSEO :

- réalise le développement de nouveaux produits pétroliers en adéquation avec les matériels ;
- développe des méthodes pour ses besoins internes ;
- réalise des travaux visant à améliorer la connaissance du comportement des produits en relation avec leur emploi sur les matériels ;

- recherche des solutions techniques aux problèmes rencontrés par les utilisateurs ;
- réalise des études afférentes aux carburants alternatifs et aux énergies renouvelables.

1.2.7. **Veille technologique et normalisation.**

Dans ce domaine, le CETSEO :

- entretient, dans le cadre de ses attributions, des liaisons avec des organismes publics ou privés, français ou étrangers, voire internationaux, notamment responsables d'activités de normalisation de produits pétroliers, de matériaux et de matériels connexes ;
- participe aux réunions et groupes de travail, militaires ou civils, nationaux ou internationaux, pour lesquels il est désigné ;
- participe aux comparaisons interlaboratoires destinés à suivre ou à mettre au point des méthodes d'essai ;
- recueille toutes documentations techniques utiles relatives aux produits, matériaux, matériels et techniques qui le concernent ;
- recueille la documentation et les informations du domaine des énergies alternatives.

1.2.8. **Formation.**

Dans ce domaine, le CETSEO effectue des actions de formation relevant de son champ de compétence selon les directives de la DSEO. Ce domaine couvre notamment la formation des contrôleurs en usine et en raffinerie, de certains personnels de la Marine nationale, des adjoints interarmées de soutien pétrolier, des chefs de détachements du SEO, des opérateurs des moyens d'analyse de campagne et des stagiaires extérieurs au ministère des armées.

1.2.9. **Conseil, soutien technique et expertise.**

Dans ce domaine, le CETSEO :

- réalise les travaux d'expertise et d'analyse relatifs aux produits en service, notamment dans le cadre de l'instruction de faits techniques ;
- réalise les travaux de préconisation de produits selon la réglementation en vigueur ;
- apporte son expertise en matière d'utilisation des produits pétroliers, de métrologie des instruments de mesure, ainsi qu'en matière d'environnement ou de toxicologie liés à l'utilisation des produits pétroliers ;
- apporte son expertise pour l'introduction des énergies alternatives ;
- propose à la DSEO les textes réglementaires et les documents contractuels concourant à la maîtrise de la qualité des produits pétroliers ;
- propose à la DSEO toutes améliorations utiles pour une meilleure adaptation du SEO à l'accomplissement de sa mission et à une meilleure économie des moyens ;
- propose à la DSEO les évolutions de la politique d'emploi des produits pétroliers par les armées ;
- rend compte à la DSEO des conséquences des évolutions des produits pétroliers sur l'emploi des matériels.

1.3. **Attributions dans le domaine des transports de matières dangereuses**

Dans ce domaine, le CETSEO assure :

- le conseil technique et réglementaire :
 - pour la conception et la réalisation des véhicules et matériels TMD du ministère des armées ;
 - dans le cadre de la prévention des risques liés à cette activité ;
- les expertises en vue de l'homologation, la réparation ou la modification des matériels ;
- les contrôles périodiques et les contrôles techniques réglementaires.

Ces missions sont réalisées dans le cadre de l'attribution et du maintien des agréments des véhicules matériels TMD des armées et de ceux qui sont sous dérogation du contrôle général des armées pour les transports spéciaux.

1.4. **Attributions dans le domaine des canalisations de transport de produits pétroliers.**

Dans ce domaine, une Mission de contrôle technique des oléoducs de la défense nationale (MCTODN) assure le contrôle technique de l'exploitation et les travaux d'aménagement des oléoducs intéressant ou relevant du ministère des armées, conformément aux documents de quatrième et septième référence.

Cette mission de contrôle est mise en place au sein du CETSEO.

L'activité de la MCTODN s'exerce sur les ouvrages ci-après :

- oléoducs intéressant la défense nationale (intérêt reconnu par décret) :
 - la partie française du réseau des oléoducs de défense commune (appartenant à l'OTAN) ;
 - le système d'oléoduc Donges-Melun-Metz (appartenant à l'Etat français) ;
 - l'oléoduc Fos-Istres ;
- oléoducs relevant du ministère des armées :
 - tous les oléoducs implantés sur et hors domaine militaire appartenant en propre à l'Etat.

2. **ORGANISATION GÉNÉRALE.**

Le CETSEO constitue une formation administrative au sens de l'arrêté cité en sixième référence.

Pour l'exercice de ses attributions, le CETSEO comprend :

- un commandement ;
- un bureau « assurance qualité-métrologie » ;
- un bureau « soutien administratif » ;
- un bureau « équipement » ;
- un bureau « développement » ;
- un bureau « essais des matériels pétroliers » ;
- un bureau « énergie mobilité mécanique » ;

- un bureau « essais physico-chimiques » ;
- un bureau « transport de matières dangereuses » ;
- une mission de contrôle technique des oléoducs de la défense nationale.

Il est organisé pour satisfaire aux obligations de la norme ISO/CEI 17025 relative aux exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais. L'organigramme du CETSEO est communiqué en annexe.

2.1. Le commandement.

2.1.1. *Le commandant.*

Le commandant du CETSEO (C1) est responsable devant le directeur du SEO :

- du commandement du CETSEO ;
- de la disponibilité opérationnelle de ses moyens en personnel et matériel ;
- du pilotage du contrôle interne de second niveau de son organisme ;
- du pilotage du processus R4 « assurer l'expertise technique de l'énergie opérationnelle » ;
- des informations techniques qu'il dispense au nom du SEO, auprès des différents spécialistes militaires et civils dans le domaine d'expertise du Centre.

Le commandant du CETSEO est chef d'organisme au sens du décret cité en première référence. Pour l'assister dans ses fonctions, il dispose, sous son autorité directe, d'un chargé de prévention des risques professionnels.

Le commandant du CETSEO est chef de la formation administrative.

Le commandant du CETSEO est pouvoir adjudicateur par délégation du ministre des armées, conformément à l'arrêté cité en deuxième référence. Le commandant représente le CETSEO auprès des autorités civiles et militaires locales.

Le commandant est désigné « exploitant » des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) situées sur son emprise, conformément aux dispositions de l'arrêté de troisième référence.

Dans le cadre du SMQ, il est garant de l'atteinte des objectifs fixés par la DSEO et de la performance du processus dont il dirige l'activité.

Le commandant du CETSEO est par ailleurs le pilote du processus R4 « assurer l'expertise technique de l'énergie opérationnelle ».

2.1.2. *Le commandant en second.*

Le commandant du CETSEO est assisté d'un commandant en second (C2) qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement. Plus particulièrement, le commandant en second du CETSEO assume les rôles de directeur technique du centre et de directeur de la qualité.

Par délégation du commandant, il :

- est responsable de la pertinence et de la mise en œuvre du système qualité du CETSEO ;
- est responsable des activités de contrôle qualité des produits pour l'ensemble des clients ;
- élabore le budget d'investissement technique et en supervise l'exécution ;
- est détenteur de biens des matériels ayant le statut « en exploitation » (statut de gestion logistique 4) et détenteur de biens des matériels du compTe d'attente (CTA) pour les statuts « disponibles et non disponibles » (statut de gestion logistique 5 et 7) au sein du CETSEO ;
- élabore le plan de formation continue du CETSEO et en suit l'exécution ;
- coordonne les relations établies avec des organismes publics ou privés, français, étrangers ou internationaux en matière d'expertise technique ;
- propose les évolutions du référentiel en organisation du CETSEO et du processus « expertise » ;
- est en charge de l'application locale de la politique informatique du SEO ;
- supervise le management de l'information.

2.1.3. *Le « chargé de prévention ».*

Le titulaire de cette fonction est rattaché à la direction du CETSEO.

Il cumule les fonctions de :

- chargé de prévention des risques professionnels (CPRP) ;
- personne compétente en radioprotection (PCR) ;
- conseiller incendie ;
- chargé d'environnement ;
- pilote processus eau (PPE).

Il anime la fonction « contrôle interne » de la fonction « prévention » du CETSEO.

2.2. Bureau « assurance qualité-métrologie ».

Le bureau « assurance qualité/métrologie » (AQ/MET) traite des questions relatives à la structure qualité, régissant les activités techniques du CETSEO, ainsi qu'à la fonction métrologie.

À ce titre, il :

- assure la gestion de l'ensemble de la documentation technique et qualité du CETSEO ainsi que l'actualisation du guide technique des produits (GTP) distribués par le SEO ;
- pilote les audits techniques et les surveillances du CETSEO ;
- gère le système d'amélioration continue du CETSEO ;

- prépare les commissions d'organisation de la qualité et les revues de direction ;
- assure et coordonne les activités de métrologie du CETSEO ;

Le bureau AQ/MET réalise la gestion logistique de biens sur le périmètre du CETSEO.

Le chef du bureau AQ/MET est le référent local du Cofrac.

L'adjoint du chef de bureau est le référent local de l'officier de communication du SEO.

Le bureau AQ/MET est constitué de deux sections :

- une section « assurance qualité » ;
- une section « métrologie ».

2.3. Bureau « soutien administratif ».

Le bureau « soutien administratif » (BSA) traite des questions concernant l'administration générale, la gestion financière, la gestion des marchés, la comptabilité financière et l'administration du personnel.

À ce titre, il :

- contribue à la gestion et à l'administration des personnels civil et militaire du CETSEO ;
- veille au bon accès à l'information des personnels du CETSEO en matière de droits individuels dans les domaines statutaires, déroulement des carrières et financiers ;
- veille aux bonnes conditions d'exécution de ses droits ;
- organise l'élaboration du budget de l'année A+1 et en suit l'exécution dans le respect des règles de gestion du SEO ;
- assure la fonction achat du CETSEO ;
- assure la tenue de la comptabilité analytique d'exploitation (CAE) ;
- assure la planification de l'entraînement du personnel militaire ainsi que la préparation administrative avant projection ;
- assure la gestion du courrier entrant et sortant du CETSEO.

Le chef du BSA assure la fonction d'officier sécurité du CETSEO.

Le bureau BSA est constitué de deux sections :

- une section « RH - secrétariat » ;
- une section « Achat - finances ».

2.4. Bureau « développement ».

Le bureau « développement » (DEV) est responsable de la conduite et de l'archivage des travaux :

- de rédaction des spécifications des produits, matériaux et matériels connexes ;
- de rédaction des fiches de données de sécurité (FDS) ;
- d'homologation des produits, matériaux et matériels connexes ;
- d'études et de développement ;
- de veille technologique et de normalisation ;
- de supervision des comparaisons interlaboratoires ;
- de préparation des commissions d'études des produits et emballages pétroliers militaires (CEPE).

Le bureau DEV concourt directement aux travaux de conseil, de soutien technique et d'expertise réalisés par le CETSEO.

2.5. Bureau « équipement ».

Le bureau « équipement » (EQP) est responsable des systèmes d'information et de communication, de la fonction immobilière, de la logistique interne des échantillons et du soutien technique général du CETSEO.

Le bureau EQP est constitué d'une section et de deux cellules :

- une section « soutien technique et logistique des échantillons » ;
- une cellule « système d'information et communication » ;
- une cellule « fonction immobilière ».

2.6. Bureau « essais des matériels pétroliers »

Le bureau « essais matériels pétroliers » (EMP) est chargé de réaliser les analyses et les essais sur les matériaux et matériels connexes.

Il réalise les essais relatifs :

- aux installations de filtration des carburants mises en œuvre par le SEO ;
- aux matériaux au contact des produits pétroliers (supports textiles revêtus, élastomères constitutifs des joints et des flexibles, revêtements...).

Il participe également aux travaux de rédaction des spécifications et d'homologation des matériels susceptibles d'être en contact avec des produits pétroliers.

Le bureau EMP est constitué d'une section et d'une cellule :

- une section « matériaux » ;

- une cellule « filtration ».

2.7. Bureau « énergie mobilité mécanique ».

Le bureau « énergie mobilité mécanique » (EMM) réalise :

- les essais sur moteurs, normalisés ou non ;
- les essais mécaniques sur les fluides concourant au fonctionnement d'un système mécanique (carburants, huiles, graisses...) ;
- les essais divers sur les matériels connexes ;
- le développement de compétences en matière de stockage, de restitution et de gestion de l'énergie électrique pour les plateformes militaires.

Le bureau EMM est constitué de deux sections :

- une section « mécaniques et moteurs » ;
- une section « moyens d'essais mesures ».

2.8. Bureau « essais physico-chimiques ».

Le bureau « essais physico-chimiques » (EPC) est constitué de trois sections :

- une section « carburants et solvants hydrocarbonés » ;
- une section « lubrifiants, produits spéciaux » ;
- une section « soutien analytique et expertise ».

Il participe aux travaux de rédaction des spécifications et d'homologations des produits pétroliers, matériaux et matériels connexes.

Le bureau EPC a également pour mission d'acquérir/développer des compétences en matière de carburants synthétiques durables et les ingrédients associés.

2.8.1. Section « carburants et solvants hydrocarbonés ».

Cette section " carburants et solvants hydrocarbonés" (CH) réalise les analyses relatives aux carburants, combustibles et solvants assimilés.

2.8.2. Section « lubrifiants et produits spéciaux ».

Cette section « lubrifiants et produits spéciaux » (LPS) réalise les analyses relatives aux huiles lubrifiantes et fluides hydrauliques, aux graisses et à certains produits connexes.

2.8.3. Section « soutien analytique et expertise ».

Cette section « soutien analytique et expertise » (SAE) réalise :

- l'analyse des produits en service ;
- l'analyse des systèmes de contrôle de l'efficacité des installations de filtration des chaînes d'avitaillement ;
- l'analyse des effluents aqueux des installations de protection de l'environnement ;
- l'analyse de la pollution des sols par des hydrocarbures ;
- la mise en œuvre de moyens analytiques spécifiques n'entrant pas dans la compétence des autres bureaux dans le cadre d'investigations techniques.

2.9. Bureau « transport matières dangereuses »

Le bureau « transport matières dangereuses » (TMD) est composé :

- d'un officier, chef de bureau, qui assure la mission de :
 - conseiller technique pour le développement et la réalisation de matériels destinés au transport des marchandises dangereuses ;
 - réceptionner les matériels du ministère des armées pour leur homologation au TMD.
- d'une cellule « contrôle ADR » qui exécute :
 - les contrôles réglementaires ;
 - les expertises de réparation.

Les personnels de ce bureau sont affectés organiquement au CETSEO mais peuvent être localisés au sein d'autres unités du SEO qui leur apportent le soutien en matière de vie courante, hygiène/sécurité/conditions de travail (HSCT), système d'information et de communication (SIC), matériels et infrastructure de travail.

2.10. Mission de contrôle technique des oléoducs.

Le contrôleur est désigné « commissaire du gouvernement auprès du Conseil d'Etat » représentant le ministère des armées dans le cadre d'élaboration d'arrêtés relatifs à la réglementation des canalisations de transport et de leurs mises à jour ;

À ce titre, il :

- participe aux groupes de travail du ministère de la transition écologique ;
- participe aux enquêtes techniques après accident ;
- est le correspondant des exploitants et des transporteurs des oléoducs que la MCTODN contrôle (le service national des oléoducs interalliés (SNOI), le service spécial des dépôts d'hydrocarbures (SSDH), le SEO, la société des transports pétroliers par pipe-line (TRAPIL), la société française Donges Metz (SFDM), le commandement de la logistique de l'énergie opérationnelle (CLEO)...);
- effectue des contrôles sur les réseaux d'oléoducs ;
- participe au sein du ministère des armées à toute réunion ou étude concernant l'exécution des contrôles, l'évolution des caractéristiques techniques, la réalisation des travaux d'entretien ou de modification des ouvrages contrôlés par MCTODN ;
- participe aux exercices de mise en œuvre des PSI (Plan de sécurité incendie) ;
- participe aux épreuves réglementaires des canalisations de transport ;

- suit les contrôles des canalisations de transport réalisés par des racleurs instrumentés ;
- instruit les dossiers de PAT (plan d'arrêt temporaire), de PAD (plan d'arrêt définitif) et de CESSAC (cessation définitive d'activité) ;
- effectue la veille documentaire et réglementaire.

Le contrôleur technique des oléoducs est le conseiller particulier du directeur du SEO dont il relève directement dans le cadre de ses attributions.

Le contrôleur technique des oléoducs est affecté organiquement au CETSEO mais peut être localisé au sein d'autres unités du SEO qui lui apportent le soutien en matière de vie courante, HSCT, SIC, matériels et infrastructure de travail.

3. ABROGATION - PUBLICATION.

[L'instruction N° 3543/DEF/DCSEA/CAB du 9 octobre 2015](#) fixant l'organisation et les attributions du centre d'expertise pétrolière interarmées est abrogée.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur du service de l'énergie opérationnelle,*

Jean-Charles FERRE

ANNEXE

ANNEXE
ORGANIGRAMME DU CENTRE D'EXPERTISE TECHNIQUE DU SERVICE DE L'ÉNERGIE
OPÉRATIONNELLE.

